

2024-01-11
2023-1112
(Conteneur)



Broadstrike™ RC Herbicide

GRUPE	2	HERBICIDE
-------	---	-----------

EN VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT EN TANT QU'HERBICIDE SÉLECTIF POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS LES CULTURES DE MAÏS GRAIN OU DE MAÏS FOURRAGER HYBRIDE ET DE SOJA.

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : flumétsulame 80,0 %
Granulés mouillables
Avertissement, contient l'allergène sulfites

N° D'HOMOLOGATION 27004 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 0,715 kg - vrac

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240 - 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ne pas entrer ou permettre l'entrée de travailleurs dans les aires traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer seulement sur les cultures agricole si le risque de dérive vers des aires d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Porter une chemise à manches longues et un pantalon, des gants de protection contre les produits chimiques, des souliers et des bas durant le mélange, le chargement et l'application de ce produit.

Jeter les vêtements ou les autres matériaux absorbants qui sont imbibés du produit concentré ou qui ont été fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. S'il n'existe aucune instruction pour les articles qui se lavent à la machine, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver séparément l'équipement de protection individuelle.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI À L'INTENTION DE L'OPÉRATEUR

Lorsqu'ils manipulent ce produit, les utilisateurs doivent :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Enlever immédiatement les vêtements dans lesquels le produit a pénétré, puis bien se laver et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près de la nourriture pour humains ou pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant original dans un endroit sec sécuritaire. Éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais. Tenir à l'écart de la nourriture pour humains ou pour animaux. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 50 °C pour de longues périodes.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Rechargeables

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Livret)



Broadstrike™ RC Herbicide

GROUPÉ	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

EN VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT EN TANT QU'HERBICIDE SÉLECTIF POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES DANS LES CULTURES DE MAÏS GRAIN OU DE MAÏS FOURRAGER HYBRIDE ET DE SOJA.

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: flumétsulame 80,0 %
Granulés mouillables
Avertissement, contient l'allergène sulfites

N° D'HOMOLOGATION 27004 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 0,715 kg - vrac

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240 - 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ne pas entrer ou permettre l'entrée de travailleurs dans les aires traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer seulement sur les cultures agricole si le risque de dérive vers des aires d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Porter une chemise à manches longues et un pantalon, des gants de protection contre les produits chimiques, des souliers et des bas durant le mélange, le chargement et l'application de ce produit.

Jeter les vêtements ou les autres matériaux absorbants qui sont imbibés du produit concentré ou qui ont été fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. S'il n'existe aucune instruction pour les articles qui se lavent à la machine, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver séparément l'équipement de protection individuelle.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI À L'INTENTION DE L'OPÉRATEUR

Lorsqu'ils manipulent ce produit, les utilisateurs doivent :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Enlever immédiatement les vêtements dans lesquels le produit a pénétré, puis bien se laver et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près de la nourriture pour humains ou pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant original dans un endroit sec sécuritaire. Éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais. Tenir à l'écart de la nourriture pour humains ou pour animaux. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 50 °C pour de longues périodes.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Rechargeables

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Broadstrike RC est un herbicide sélectif pour la suppression de certaines mauvaises herbes annuelles à feuilles larges dans les champs de maïs grain ou de maïs fourrager hybride et dans les champs de soja. Il peut être appliqué en présemis de surface, en présemis avec incorporation, en prélevée, ou en postlevée hâtive dans les champs de maïs grain ou de maïs fourrager hybride. Il peut être appliqué en présemis de surface, en présemis avec incorporation ou en prélevée dans les champs de soja.

L'absorption de l'herbicide Broadstrike RC est à la fois foliaire et racinaire. Les mauvaises herbes vulnérables exposées à l'herbicide Broadstrike RC cessent de croître et meurent ou restent non compétitif avec la culture. Puisque l'absorption et la translocation de l'herbicide Broadstrike RC s'effectuent par les racines ou le feuillage ou les deux, le sol doit être suffisamment humide pour assurer un rendement optimal.

L'INOBSERVATION DES DIRECTIVES APPARAISSANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU CAUSER DES DÉGÂTS AUX CULTURES. LIRE ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS AVANT LA PULVÉRISATION.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI GÉNÉRALES

- **Insecticides de sol : Les insecticides granulaires d'organophosphate ne doivent pas être utilisés sur une culture qui doit être traitée au l'herbicide BROADSTRIKE RC. La culture pourrait être gravement endommagée.**
- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**
- **Ne pas pulvériser le produit lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive vers les zones non ciblées. Minimiser la dérive du brouillard de pulvérisation vers les habitats fauniques. Pour minimiser la dérive de la bouillie de pulvérisation vers les zones non ciblées :**
 1. Ne pas utiliser de buses qui produisent de fines gouttelettes.
 2. Utiliser un volume de bouillie suffisant pour assurer une application adéquate en pulvérisant de grosses gouttelettes.
 3. Maintenir les rampes de pulvérisation le plus bas possible au-dessus de la surface à pulvériser.
 4. Pulvériser l'herbicide lorsque les conditions météorologiques sont favorables ou quand la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h.
- L'humidité du sol doit être adéquate pour assurer l'action optimale de l'herbicide Broadstrike RC. Les applications de l'herbicide en présemis de surface, en prélevée ou en postlevée hâtive exigent une chute de pluie d'activation qui humidifie le sol à une profondeur d'au moins 5 cm.
- Ne pas appliquer lorsque la température de l'air est près du point de congélation ou si on prévoit des conditions de gel pendant les jours qui suivent l'application.
- L'herbicide, utilisé au cours de périodes prolongées de froid et d'humidité (où la température du sol est inférieure à 10 °C pendant une longue période) ou en présence de taux d'humidité du sol anormalement élevés pendant la levée ou au début du stade de végétation, peut entraîner des symptômes de phytotoxicité chez le maïs, comme un jaunissement temporaire des feuilles ou un rabougrissement des plants, ou les deux. Ces symptômes disparaîtront rapidement au retour des conditions normales de croissance.
- Une application trop abondante peut endommager les cultures ou les cultures en rotation en raison de la présence de résidus dans le sol.
- Des conditions telles qu'une maladie des semis, un temps froid, une humidité excessive, des sols trop compacts (le long de tourbières par exemple) ou des buttes et flancs de colline érodés peuvent augmenter le risque que l'herbicide Broadstrike RC endommage la culture.
- Ne pas pulvériser le produit plus d'une fois par année.
- Ne pas appliquer l'herbicide sur le maïs sucré, le maïs de semence ou le maïs à éclater.
- Pour les applications sur le maïs à raison de 62,5 g/ha, ne pas pulvériser le produit là où le pH du sol est supérieur à 7,8 ou encore là où le sol contient moins de 2 % de matières organiques.
- Pour les applications sur le soja à raison de 87,5 g/ha, ne pas pulvériser le produit là où le pH du sol est supérieur à 7,8 et que le sol contient moins de 2 % de matières organiques, car cela peut entraîner une diminution de la tolérance des cultures.

- Ne pas utiliser sur des sols de tourbe ou de terre noire, ni sur des sols contenant plus de 5 % de matières organiques.
- Ne pas répéter l'application de Broadstrike RC dans le même champ l'année suivante, car il est possible que des résidus s'y soient accumulés.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation devrait être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniacale (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

RESTRICTIONS RELATIVES À LA CULTURE EN ROTATION

Lorsque le produit est mélangé en réservoir à d'autres herbicides, observer les directives les plus restrictives, concernant la rotation des cultures, qui figurent sur l'étiquette de chacun des produits utilisés. Le tableau suivant indique l'intervalle à observer entre l'application de l'herbicide Broadstrike RC et le semis d'une culture en rotation.

Culture	Intervalle de rotation des cultures (mois)
blé d'hiver	4
blé de printemps, orge de printemps, avoine, soja, haricots communs (sec, mange-tout), haricots de Lima, pois de transformation, maïs fourrager et maïs grain, maïs de semence	10

À l'exception du maïs fourrager et du maïs grain ainsi que du soya, les cultures en rotation peuvent être endommagées si des conditions de sécheresse, non favorables à la désintégration de l'herbicide, persistent après la pulvérisation de l'herbicide Broadstrike RC.

Après la pulvérisation de l'herbicide Broadstrike RC au cours d'une année marquée par des conditions de sécheresse, le risque de dommages aux cultures en rotation peut augmenter dans les sols légers contenant moins de 2 % de matières organiques à cause de la plus grande biodisponibilité des résidus d'herbicide pour l'absorption par les plantes.

Un test d'activité biologique doit être effectué avant de procéder à toute culture ne figurant pas dans le tableau ci-dessus. On dit que le test est réussi si on parvient à faire croître jusqu'à maturité une bande expérimentale du ou des produits que l'on a l'intention de cultiver l'année suivante.

Test d'activité biologique

En ayant recours aux techniques habituelles de labourage et d'ensemencement, et en observant le calendrier d'intervention normal pour la culture en question, planter quelques bandes perpendiculairement à la direction dans laquelle Broadstrike RC a été appliqué. Il faut prendre soin de faire les bandes là où les conditions du champ (ex. : texture du sol, drainage et compacité) sont variées. Si la culture ne présente pas de dommages apparents ou une réduction apparente de la population, on peut procéder à l'ensemencement du champ à la prochaine saison de croissance. Si on constate des dommages ou une réduction de la population, il ne faut pas commencer la culture de la plante testée et il faut refaire un test d'activité biologique à la saison de croissance suivante.

DÉLAI À RESPECTER AVANT LA RÉCOLTE OU LE PÂTURAGE

- Le délai d'interdiction avant récolte pour le maïs grain et les maïs fourrager hybride est de 90 jours.
- Ne pas permettre au bétail de brouter les cultures de maïs traitées avant de le récolter pour l'ensilage, car on manque de données à l'heure actuelle pour autoriser cette utilisation.
- Ne pas permettre au bétail de brouter les cultures de soja traitées ni couper celui-ci pour le foin car on manque de données à l'heure actuelle pour autoriser cette utilisation.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

MODE D'EMPLOI

L'herbicide Broadstrike RC doit être utilisé pour les cultures de maïs fourrager et de maïs grain hybride et de soja.

Taux d'application de l'herbicide Broadstrike RC

Culture	Taux (g/ha)	Méthode d'application	Mauvaises herbes Supprimées	Mauvaises herbes Réprimées †
Maïs fourrager et maïs grain	62,5 g/ha	PSS, PRE, PSI, POST hâtive	Abutilon, amarante à racine rouge, chénopode blanc commun, moutarde des champs	Petite herbe à poux
		PSS, PRE, PSI	Morelle noire de l'Est, vélar fausse-giroflée	
		PSS, PRE	vergerette du Canada, stellaire moyenne	
Soja	87,5 g/ha	PSS, PRE, PSI	Abutilon, amarante à racine rouge, chénopode blanc commun, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, renouée persicaire, vélar fausse giroflée	Petite herbe à poux, carotte sauvage
		PSS PRE	vergerette du Canada, stellaire moyenne	
		PRE, PSI		Lampourde glouteron, sétaire verte
		PSI		Renouée persicaire, prêle

†La répression des plantes nuisibles se traduit par une réduction visible de la compétition avec les mauvaises herbes (réduction de la population végétale, de la taille ou de la vigueur) comparativement à une zone non traitée.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieux aquatiques. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

MÉTHODES D'APPLICATION SUR LES CULTURES DE MAÏS

Application en présemis de surface (PSS)

L'herbicide Broadstrike RC mélangé en réservoir avec Dual II Magnum peut être appliqué dans les systèmes sans travail du sol ou de travail minimal du sol jusqu'à 15 jours avant la plantation. Dans la mesure du possible, ne pas répandre la terre traitée à l'extérieur du rang, ni ramener la terre non traitée à la surface en remuant au cours de la plantation, car cela réduira l'efficacité de la suppression des mauvaises herbes. Une fois que les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges ont dépassé le stade de croissance où elles ont deux feuilles, le traitement en présemis de surface ne permet plus de les supprimer.

Application en présemis avec incorporation (PSI)

Appliquer l'herbicide Broadstrike RC mélangé en réservoir avec Dual II Magnum jusqu'à 15 jours avant la plantation. Incorporer uniformément l'herbicide à une profondeur de 5 à 8 cm; régler l'équipement en conséquence. Utiliser un cultivateur à dents en C ou en S équipé d'un répartiteur comme une herse ou un dispositif à panier rotatif. Le cultivateur doit avoir un minimum de quatre rangées de socs espacés de 18 cm ou moins et disposés en zigzag afin que l'ensemble du sol soit travaillé. On peut également utiliser des disques en tandem, pourvu que les lames aient un diamètre inférieur à 50 cm et qu'elles soient espacées de 18 cm ou moins. L'équipement, y compris les outils de traînée le cas échéant, doit être conçu de sorte à empêcher le billonnage, sinon la suppression des mauvaises herbes risque d'être inégale ou insuffisante. Faire fonctionner les disques à une vitesse se situant entre 6 et 10 km/h et les cultivateurs, entre 10 et 13 km/h.

Application en prélevée (PRE)

Les applications en prélevée conviennent aux cultures avec travail du sol traditionnel, travail réduit du sol, travail du sol sur billon ou sans travail du sol. Appliquer l'herbicide Broadstrike RC mélangé en réservoir avec Dual II Magnum pendant (derrière le semoir) ou après la plantation, mais avant la levée de la culture ou des mauvaises herbes. Pour que l'herbicide exerce un effet optimal, une humidité adéquate du sol est essentielle. Une chute de pluie est nécessaire pour faire pénétrer l'herbicide Broadstrike RC dans la zone de germination des mauvaises herbes. Il suffit généralement que la pluie humidifie le sol à une profondeur de 5 cm. S'il ne pleut pas suffisamment dans la période de 7 à 10 jours suivant l'application de surface, il est recommandé de procéder à un travail superficiel du sol ou d'utiliser une houe rotative pour supprimer les mauvaises herbes établies et pour faire pénétrer l'herbicide dans leur zone de germination. Si une chute de pluie suffisante fait suite à une période de sécheresse, l'action de l'herbicide sur les mauvaises herbes établies dépendra des espèces de mauvaises herbes et de l'emplacement de leur système racinaire dans le sol.

Application en postlevée hâtive (POST hâtive)

Épandre l'herbicide Broadstrike RC sur toute la surface lorsque le maïs en est au stade lorsque la pointe apparaît (émergence du coléoptile) jusqu'au stade de huit feuilles. Appliquer lorsque le stade de croissance des mauvaises herbes à feuilles larges se situe entre la formation du cotylédon et l'apparition des deux premières feuilles. Le degré de suppression sera réduit si on traite des mauvaises herbes dont le développement est plus avancé. Pour que l'herbicide exerce une activité optimale, il est important que l'humidité du sol soit adéquate. Pour que les mauvaises herbes qui n'étaient pas encore levées au moment de l'application soient supprimées, il faut une chute de pluie pour faire pénétrer l'herbicide Broadstrike RC dans leur zone de germination. Il suffit généralement que la pluie humidifie le sol à une profondeur de 5 cm. S'il ne pleut pas suffisamment dans la période de 7 à 10 jours suivant l'application en postlevée hâtive, il est recommandé de procéder à un travail superficiel du sol pour supprimer les mauvaises herbes établies et pour faire pénétrer l'herbicide dans leur zone de germination. Si une chute de pluie suffisante fait suite à une période de sécheresse, l'action d'herbicide sur les mauvaises herbes établies dépendra des espèces de mauvaises herbes et de l'emplacement de leur système racinaire dans le sol. **Ne pas mélanger Broadstrike RC à des solutions d'engrais liquides pour l'appliquer en postlevée hâtive, car cela pourrait endommager gravement la culture.**

MÉTHODES D'APPLICATION SUR LE SOJA

Application en présemis de surface (PSS)

L'herbicide Broadstrike RC mélangé en réservoir avec Dual II Magnum et/ou un produit à base de glyphosate, comme les marques Maverick™ III, Roundup ou Touchdown marques, peut être appliqué dans les systèmes sans travail du sol ou de travail minimal du sol jusqu'à 21 jours avant la plantation. Dans la mesure du possible, ne pas répandre la terre traitée à l'extérieur du rang, ni ramener la terre non traitée à la surface en remuant au cours de la plantation, car cela réduira l'efficacité de la suppression des mauvaises herbes. Une fois que les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges ont dépassé le stade de croissance où elles ont deux feuilles, le traitement en présemis de surface ne permet plus de les supprimer.

Application en présemis avec incorporation (PSI)

Appliquer l'herbicide Broadstrike RC mélangé en réservoir avec Dual II Magnum ou Treflan™ E.C. jusqu'à 21 jours avant la plantation. L'herbicide Broadstrike RC mélangé en réservoir avec Treflan E.C. doit être incorporé dans les 24 heures suivant l'application. Incorporer uniformément l'herbicide à une profondeur de 5 à 8 cm; régler l'équipement en conséquence. Utiliser un cultivateur à dents en C ou en S équipé d'un répartiteur comme une herse ou un dispositif à panier rotatif. Le cultivateur doit avoir un minimum de quatre rangées de socs espacés de 18 cm ou moins et disposés en zigzag afin que l'ensemble du sol soit travaillé. On peut également utiliser des disques en tandem, pourvu que les lames aient un diamètre inférieur à 50 cm et qu'elles soient espacées de 18 cm ou moins. L'équipement, y compris les outils de traînée le cas échéant, doit être conçu de sorte à empêcher le billonnage, sinon la suppression des mauvaises herbes risque d'être inégale ou insuffisante. Faire fonctionner les disques à une vitesse se situant entre 6 et 10 km/h et les cultivateurs, entre 10 et 13 km/h.

Application en prélevée (PRE)

Les applications en prélevée conviennent aux cultures avec travail du sol traditionnel, travail réduit du sol, travail du sol sur billon ou sans travail du sol. Appliquer l'herbicide Broadstrike RC mélangé en réservoir avec Dual II Magnum pendant (derrière le semoir) ou après la plantation, mais avant la levée de la culture ou des mauvaises herbes. Pour que l'herbicide exerce un effet optimal, une humidité adéquate du sol est essentielle. Une chute de pluie est nécessaire pour faire pénétrer l'herbicide Broadstrike RC dans la zone de germination des mauvaises herbes. Il suffit généralement que la pluie humidifie le sol à une profondeur de 5 cm. S'il ne pleut pas suffisamment dans la période de 7 à 10 jours suivant l'application de surface, il est recommandé de procéder à un travail superficiel du sol ou d'utiliser une houe rotative pour supprimer les mauvaises herbes établies et pour faire pénétrer l'herbicide dans leur zone de germination. Si une chute de pluie suffisante fait suite à une période de sécheresse, l'action de l'herbicide sur les mauvaises herbes établies dépendra des espèces de mauvaises herbes et de l'emplacement de leur système racinaire dans le sol.

Le délai de sécurité (DS) pour le soja est de 90 jours.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Méthode d'application	Culture	Zone tampon de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un		
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de		Habitats terrestres
		moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Variétés hybrides de maïs de grande culture	1	1	15
Pulvérisateur agricole	Soja	1	1	20

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que Broadstrike RC Herbicide est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Broadstrike RC Herbicide et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Broadstrike RC Herbicide ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant

une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.